

## Index égalité femmes / hommes - 2024

### ➤ **Index : Incalculable \***

\*L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75

### ➤ **Détails et notes des indicateurs constituant l'index :**

#### **1. Indicateur d'écart de rémunération : Incalculable \***

\*Les effectifs valides représentent moins de 40% des effectifs totaux

#### **2. Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles : 35/35**

Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des hommes

#### **3. Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : 15/15**

#### **4. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10**